

Les Infos Pisanéennes

N°63 SEPTEMBRE 2024



De droite à gauche

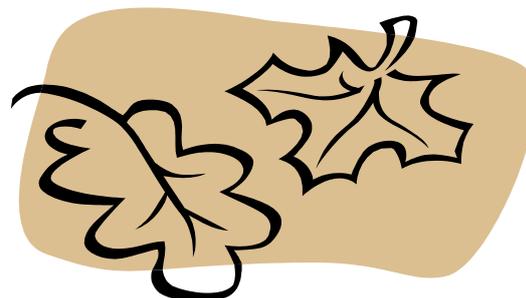
M. le Maire, Pierre Tual

Mme GENET-GUILLET, Directrice d'école

Mme FAURE, Professeure d'école

Mme MADIER, Professeure d'école

M. PAGOT, AVS



LE MOT DU MAIRE

Mes Chers Concitoyens,

Rassurez moi l'été n'est pas fini ? J'espère que chacun et chacune de vous avez profité pleinement de ces quelques jours ou semaines de repos.

La rentrée des enfants en septembre sonne la fin de la récréation pour tous.

Le Lundi 2 Septembre à 8 h 45, en présence de Mme la Directrice et de ses collaboratrices, et collaborateurs, j'accueillais et souhaitais une bonne année scolaire aux 62 enfants de l'école de Pisany.

A ces 62 enfants, ajoutons les 40 de l'école de Luchat soit 102 enfants constituant le RPI La Clisse, Luchat, Pisany.

Le 14 Juillet a de nouveau été un succès avec son feu d'artifice, son bal ainsi que sa buvette tenue par l'association des Chasseurs que je remercie.

A ce sujet quelques personnes m'ont interpellé sur le fonctionnement de la buvette d'où ma réponse « chaque année je propose cette responsabilité à une association de Pisany qui en échange de la recette ne sollicite pas de subvention.

Je remercie également la CAFEP pour l'organisation de quelques manifestations (Fête des enfants, fête de la musique, brocante, ...).

Côté désagrément, la fin des travaux d'enfouissement des réseaux (eaux et TAE) n'est toujours pas actée (problème de qualité de l'eau) à suivre ...

Dans la continuité interviendra le Syndicat d'électrification pour l'enfouissement des lignes téléphonique et électrique de la partie Fours à chaux jusqu'à l'extrémité de la commune (Voie ferrée).

Il y a un an je vous annonçais la rénovation du bâtiment 5 avenue Jean de Vivonne. Les services assistances Maîtrise d'œuvre et Maîtrise d'ouvrage procèdent en ce moment à l'étude des dossiers des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre et le choix des entreprises sera prononcé en Conseil Fin Septembre. Début des travaux en Novembre ou Décembre. Délibération choix des entreprises effectuée le 26 septembre 2024.

L'agence postale sera, le temps des travaux, déplacée dans les locaux de l'ancienne pharmacie (bâtiment remis à la commune par M. J.P. VIDALIE Pharmacien).

Si des départs de praticiens du Pôle médical sont enregistrés, des arrivées sont signalées ainsi je remercie celles et ceux qui nous ont apporté soin et assistance, et souhaite la bienvenue aux praticiens arrivants. Une liste est mise à jour de tous les praticiens en fin de bulletin.

La vente à Saintes l'Agglo Grandes Rives de la parcelle près du Calvaire a été réalisée puis revendue à l'entreprise TRANS-POST. La vente d'une partie du terrain de foot au centre de gestion de Charente Maritime devrait intervenir dans les prochains mois.

Début 2025 la réalisation du parking côté tennis doit se concrétiser. Les élus, le personnel communal et moi-même souhaitent la bienvenue à celles et ceux venus se domicilier sur notre commune.

A celles et ceux qui ont accompagné un proche, un ami à sa dernière demeure.

Je présente mes très cordiales et sincères condoléances. Je pense notamment aux familles
(Bernard, Renaudot et Chena)

Pour vous servir,
Pierre TUAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024

DELIBERATION RAPPORT GENERAL SEMIS SUR EXERCICE 2022 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan 2022 des opérations réalisées sur la commune, ainsi que le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'exercice 2022, à l'unanimité des voix.

DELIBERATION PROJET DU PARC EOLIEN DES ROUCHES :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de parc éolien des Rouches sur les Communes de Balanzac et Saint Gemme. Une enquête publique est actuellement en cours sur ce dossier et il convient aux communes dans le rayon d'affichage, dont fait partie la Commune de Pisany, de donner son avis.

Le Conseil Municipal vote de la façon suivante : 6 voix défavorables, 5 voix favorables, 2 abstentions. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable est exprimé à la majorité des voix sur ce projet éolien.

DELIBERATION CONVENTION POUR MISSIONS DE CONCEPTION ET REALISATION DES TRAVAUX CONCERNANT LA CREATION D'UN PARKING SUR L'ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie par le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente Maritime, concernant les missions de conception et réalisation des travaux de création d'un parking sur l'ancien terrain de football. La présente convention définit la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités de la Charente Maritime. Les prix proposés sont issus d'une mise en concurrence en respect du code de la commande publique. L'opération consiste à prendre en compte : La création de chaussées neuves, la mise en œuvre d'un revêtement de chaussée perméable, la mise en œuvre de caniveaux et bordures, la création d'un cheminement reliant le parking au centre-ville, le traitement des eaux de ruissellement, la création de places de stationnement végétalisées, la création d'espaces verts, la fourniture et la mise en œuvre des signalisations verticale et horizontale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la convention. Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de valider la convention avec le Syndicat Départemental de la voirie des collectivités de la Charente Maritime, pour la réalisation d'un parking sur l'ancien terrain de football, à l'unanimité des voix.

Et autorise Monsieur le Maire ou un représentant, à signer la convention, et à entreprendre toutes les démarches administratives, ainsi que les demandes de subvention concernant ce dossier.

DELIBERATION NOUVELLE AFFILIATION AU CDG 17 :

Le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente Maritime. Conformément au Code général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 Juin 1985, la consultation des Collectivités et Établissements Publics affiliés au CDG 17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} Janvier 2025. Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER :

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification. Lors de sa réunion du 8 Avril 2024, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit : A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant : « *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 8 Avril 2024.

DELIBERATION DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE SIVU SAINT PORCHAIRE :

Monsieur le Maire fait part du courrier du SIVU du Collège Fontbruant, d'une demande de participation financière aux frais de fonctionnement du gymnase dont une élève vient de Pisany. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la participation au SIVU du Collège Fontbruant pour un montant de 200 €. Le versement se fera sur présentation d'un titre de recette.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

DELIBERATION CONCOURS DE LA SEMDAS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il va être nécessaire de faire une étude pour la rénovation de l'école Georges Couturier pour les années à venir, pour mener cette étude il est souhaitable de demander le concours de la SEMDAS. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la mission donnée à la SEMDAS, à l'unanimité des voix.

DELIBERATION GROUPEMENT DE COMMANDE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de Saintes Grandes Rives l'Agglo d'un groupement de commandes dans le domaine de la médecine préventive et professionnelle. Considérant que vingt et une collectivités souhaitent intégrer le groupement en plus de la ville de saintes, du CCAS et de l'Agglomération de Saintes, Un marché à procédure adaptée, un marché sans montant minimum et avec un montant maximum de 600 000 € HT, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2025, reconductible 3 fois 1 an. Considérant que le projet de convention constitutive du groupement sera joint à la présente délibération. Le Conseil Municipal a délibéré favorablement à : À l'approbation de la consultation du marché de mission de médecine préventive et professionnelle dans le cadre d'un groupement de commandes, la désignation de la commune de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement, à l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes, à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION PRESTATION DE SERVICE :

Considérant l'enjeu que représentent aujourd'hui l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le SDEER souhaite accompagner ses communes adhérentes dans leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti. Les outils mis à disposition de la Commune, au travers de cette convention, pourront porter notamment sur : Les audits énergétiques bâtiments, les études de faisabilité, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'adhésion à la convention est gratuite pour les Communes. La commune pourra solliciter la ou les prestations auprès du SDEER. Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, justifiant l'intérêt de faire réaliser par le SDEER des prestations de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, selon les modalités décrites dans la convention et ses annexes, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEER en date du 3 Avril 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, décide de faire réaliser des prestations de services par le SDEER, pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, et donne pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour la signature de la convention et tous les documents.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Afin de régulariser les créances, il convient de modifier les comptes suivants :

Dépenses de fonctionnement :

023 : virement section investissement : - 4 760.00

681-042 : dotation aux amortissements : + 4 760.00 €

Recettes d'investissement :

021 : attribution compensation d'investissement : - 4 760.00 €

28046-40 : Attribution compensation d'investissement + 4 760.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Afin de régulariser les créances, il convient de modifier les comptes suivants :

Dépenses d'investissement :

2131 – 041 : Bâtiments publics 3 456 €

Recettes d'investissement :

203-041 : Frais d'étude 3 456 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°2.

DELIBERATION ACQUISITION ET RESILIATION DU BAIL A CONSTRUCTION :

Monsieur le Maire expose qu'un acte notarié est nécessaire pour l'acquisition et la résiliation totale du bail à construction existant avec Monsieur et Madame VIDALIE Jean-Pierre, Pharmacien pour la parcelle AB 132. Le conseil Municipal doit donner l'autorisation à Monsieur le Maire ou sa 1^{ère} adjointe, de signer l'acte notarié ainsi que tous les documents si afférents. Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des voix de donner cette autorisation.

DELIBERATION SUBVENTION FOND VERT :

Projet : Démolition d'ancien vestiaire de football, pour le changement de destination du terrain de foot en divers aménagements fonciers et paysager. Montant total des travaux HT : 29 364.47 € dont 15 886 € HT désamiantage

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Pisany souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du fond vert. SOURCES DE FINANCEMENT : État – Fond Ver 30 % 4 765.80 € Fonds propres Sur Désamiantage 11 120.20 €

TOTAL FINANCEMENT OPERATION HT 100 % 29 364.47 €. Le Conseil Municipal après avoir délibéré : ADOPTE l'opération et les modalités de financement, approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ; AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relative à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture.

**RPI LUCHAT – PISANY
ECOLE « GEORGES COUTURIER »**



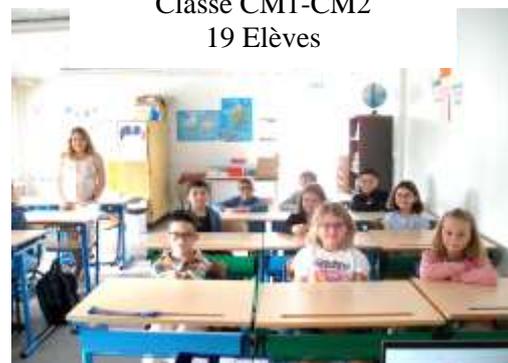
Mme GENET-GUILLET
Classe de CP-CE1
22 Elèves



Mme MADIER
Classe de CE2-CM1
21 Elèves



Mme FORT
Classe CM1-CM2
19 Elèves



Directrice inter classe et animatrice

Mme DEMARAIS Véronique

Responsable office

Mme BON-RADJI Cécile

Animatrices temps interclasse

Mme HERVAUD Sandrine

Mme SAINSON Sandrine

Mme BARRIERE Lou

M. PAGOT

AVS



ECOLE MATERNELLE

2, RUE DES ECOLES

17600 LUCHAT

Tél : 05 46 94 84 74

Courriel : ce.0170787N@ac-poitiers.fr

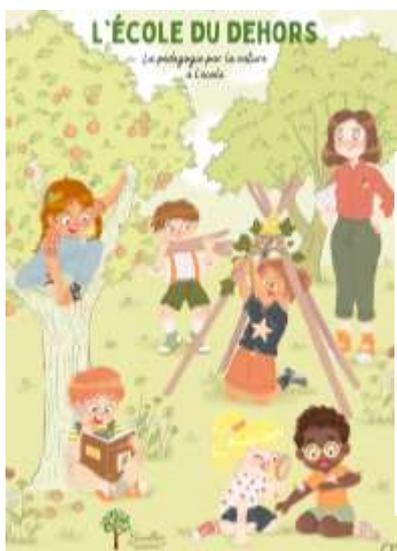
Mme STAUFFER : classe de 20 élèves

Mme CAILLAUD : classe de 20 élèves

GARDERIES LUCHAT

Matin de 7h30 à 9 h

Soir de 16h30 à 19h00



SERVICES PUBLICS

MAIRIE

3, avenue Jean de Vivonne 17600 Pisany

☎ 05 46 94 80 20

mairie@pisany.fr

Ouverture au public

Lundi 8h30-12h00

Mardi de 8h30-12h00

Mercredi 8h30-12h00

Jeudi de 8h30-12h00

Vendredi de 8h30 à 12h00-14h00 à 17h00

Mr le MAIRE : Sur rendez-vous

☎ 05 46 94 80 20 / 06 72 27 22 12

AGENCE POSTALE

3 bis avenue Jean de Vivonne

17600 PISANY

☎ 05 46 94 80 00

vous accueille du

Mardi au samedi inclus

9h00 à 12h00

PERMANENCE MISSION LOCALE

Mme Anaïs LEBOEUF

☎ 05 46 97 49 50

Le jeudi matin et sur rendez-vous

Services d'urgences

La nuit, le week-end, les jours fériés...

Besoin d'un médecin ☎ 05.46.27.55.20

SMU ☎ 15

Gendarmerie

☎ 17

Pompiers

☎ 18

Secours depuis un portable ☎ 112

Centre hospitalier ☎ 05.46.95.15.15

Centre antipoison ☎ 05.56.96.40.80

RECENSEMENT

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge **de 16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.mon.service-public.fr/ recensement citoyen obligatoire.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toutes inscriptions aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

ETAT CIVIL



NAISSANCES :

THOMAS Adèle née le 11/09/2024



OCTOBRE ROSE

Vous avez plus de 50 ans ? L'association **LUCIDE 17** vous propose de bénéficier gratuitement d'un dépistage du cancer du sein.

DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER DU SEIN :

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique)

PRISE EN CHARGE A 100% par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 15 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

PROCHAINES MANIFESTATIONS COMMUNALES



CEREMONIE

du

11 NOVEMBRE 2024

à

11 HEURES 00

DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS

Suivi du traditionnel vin d'honneur.

LES VENDREDIS 20 ET 27 DECEMBRE

SOUS LES

HALLES DE PISANY

A PARTIR DE

9h00

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LES COMMERCANTS DU MARCHÉ
LA BOULANGERIE VINET**

VOUS INVITENT A PARTAGER



LE VERRE DE L'AMITIE



Le Père-Noël sera là !!

DIMANCHE 08 DECEMBRE

Et accueillera

les enfants de Pisany

à

16h00

Salle communale

**Venez nombreux déposer
votre lettre au pied du sapin**



Un goûter sera ensuite offert.

COMITE D'ANIMATION - DES FÊTES DE PISANY « CAFEP »

Pour tous renseignements : pour adhérer, participer aux différents ateliers, devenir bénévole pour nous aider, laisser nous un message par courriel à

cafep.pisany@gmail.com

Téléphoner nous au :07 84 21 20 87. facebook :cafep.pisany

**HALLOWEEN
MERCREDI 30 OCTOBRE**

15h00



SALLE COMMUNALE



VENDREDI 22 NOVEMBRE

19h30

SALLE COMMUNALE

**BOURSE à L'ENFANCE
DIMANCHE 01 DECEMBRE**

9h00

à

18h00



SALLE COMMUNALE

PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Cabinet médical : 7, Esplanade du Coudrat

Médecin Généraliste ☎ 05.46.94.88.57

Dr Joshua COUSTATY

Dr Audrey FOUQUERAY

Dr Benoit DROMER

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

8h00-12h00/14h00-18h00

Samedi: 9h00-12h00

Pédiatre ☎ 05.46.94.88.57

Dr Fanny BLAVET

Orthoptiste : ☎ 06.25.32.72.41

Dr Sophie BAILLY

Sage-Femme ☎ 05.46.94.88.57

Caroline MAIGRE

Psychologue

Maud NIEDERBERGER ☎ 06.71.43.19.42

Sandrine LOMBARD ☎ 07.88.74.67.97

Diététicienne ☎ 07.67.67.57.42

Alice LHOMME-KOZACZKA

Infirmières ☎ 05.46.97.83.76

RICHE Alexandra – SIMON Véronique

Infirmière ASALEE

VERGER Camille ☎ 06.04.09.30.17

Ostéopathe ☎ 07.65.84.92.39

Maxime COUTIN

Masseur kinésithérapeute ☎ 05.46.94.88.88

Silvia ENES CAPEIO

~~~

**Pharmacie** ☎ 05.46.94.86.62

VIDALIE Jean-Pierre – IMBERT Jean

9, esplanade du Coudrat

Lundi au vendredi : 9h-12h30

Samedi : 14h00-15h00

**HARMONY Sophrologie**

Frédérique SALORD ☎ 06.24.26.29.18

## **COMMERCES et LOISIRS**

**BOULANGERIE – PATISSERIE**

M. et Mme VINET ☎ 05.46.94.84.25

**EPICERIE-BAR-TABAC**

VIVAL ☎ 05.46.93.47.31

**VENTE DE LAIT EARL GUILLET Michaël**

☎ 05.46.94.66.78 / 06.03.80.71.24

**CHAMBRES D'HÔTES-TABLES D'HÔTES**

**CHATEAU DE PISANY**

M. et Mme BARALLIER ☎ 07.57.63.31.66

**CHAMBRES D'HÔTES « AU TEMPS D'ANTAN »**

Mme MONROUZEAU Claudine ☎ 06.80.21.07.66

## **ARTISANS ET AUTRES**

**A.B. CARRELEUR**

SAVARIT Raphaël ☎ 06.25.86.08.31

**AGENCEMENT CUISINES SALLES DE BAINS**

MAINE Olivier ☎ 06.63.03.24.68

**ARTISAN PEINTRE**

M. EL BELKHEIR Julien ☎ 06.71.05.17.13

**C&J MULTISERVICES**

HERENT Julie et Christophe ☎ 06.16.52.30.86

**COIFFEUSE HOMMES-FEMMES**

LATOUR Vanessa ☎ 05.46.93.12.87

**LABORATOIRE SUBLIMM** ☎ 05.46.94.80.23

**L'HYMALAYA SURF-MANEGES FORAINS**

BOUYER Patrice ☎ 06.14.11.87.51

**PISCINES DU POITOU**

LUGROS Rodolphe ☎ 06.89.07.42.99

**PROXIMUM**

BORGEOT Vincent ☎ 05.46.93.66.01 / 06.60.54.09.34

**ENTREPRISE KDS** Menuiserie-placot

PRESLE Steve ☎ 06.77.32.29.86

**SYSTEME INFORMATIQUE**

SARL ADEQUATE ☎ 05.17.39.00.19

**ESTHETIQUE O'massage** Épilations-massages et soins

Justine ☎ 06.52.93.36.94

**TAXI** Yohan Franchi ☎ 06.87.10.71.68

**ENSEIGNANTE EN ACTIVITE PHISIQUE ADAPTEE**

PEYROUTY Inarid ☎ 06.33.40.42.69

## **ZONE D'ACTIVITES « LES MARRONNIERS »**

**ARTEIS CONSTRUCTION**

M.SIELINO Sylvain ☎ 05.46.05.43.25

**ATLANTIQUE GARAGE**

M.VINCENDEAU Bruno ☎ 05.46.93.74.87/06.77.92.69.48

**CONCEPT METAL**

M.PLISSON Alan ☎ 05.46.98.73.86

**INTEGRAL SPORT** ☎ 05.79.80.60.80

**MOBIL SERENITE**

M. Teddy MALLET ☎ 05.16.20.51.52

**SARL PAYSAGE 17-PAYSAGISTE-ELAGUEUR**

☎ 05.46.74.52.51

**RESEAU Daniel MOQUET-SIGNE VOS ALLEES**

M. ETILLIEUX ☎ 06.68.84.66.13-05.46.98.41.72

**SCI CARMA-ENTREPRISE DE POMPAGE**

M. CHATELIER ☎ 06.21.58.66.53

**TERRASSEMENT ET TRANSPORT**

M.GOURBIN Francis ☎ 05.46.92.67.89

**TRANSPOST OCEAN** ☎ 05.46.91.70.58

Directeur de publication : Pierre Tual

Rédaction et mise en page : Mairie de Pisany